



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 20037

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessaire révision de la réglementation relative au paiement de la redevance audiovisuelle par les hôtels. Alors que le Conseil d'Etat vient de déclarer illégal le projet de décret proposé par le Gouvernement précédent, un abattement important est sollicité par la profession, qui pourrait être de l'ordre d'une redevance pour dix postes, assorti d'un système dégressif. Ce barème aurait l'avantage de ne pas pénaliser les établissements de petite capacité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

La situation des professionnels du secteur de l'hôtellerie au regard de la redevance de l'audiovisuel a fait l'objet d'un examen attentif de la part des administrations concernées. Une réforme du barème applicable à ces professionnels est à l'étude et devrait prochainement aboutir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20037

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1998, page 5495

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 39